



Vicq sur Mer

17 Bis Village de Cosqueville

50330 VICQ-SUR-MER

Tél : 02.33.54.31.96

Fax : 02.33.54.77.95

Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

ARRETE PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT

A2023-002

Le Maire de VICQ SUR MER

Le maire de la commune de Vicq-sur-Mer,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

Vu, le code de la Route et notamment les articles L411-1 à L411-7, R110-1 et suivants, R411-5, R411-8, R411-25 à R411-247, R417-10,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – huitième partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée,

Vu la demande de Monsieur et Madame FAFIN Frédéric concernant un emménagement en date du 4 février 2023 au 19 village de Cosqueville 50330 VICQ SUR MER,

Considérant que pour permettre l'exécution de cet emménagement, il y a lieu d'autoriser le stationnement d'un tracteur attelé d'une remorque devant le domicile entre 10h00 et 18h00.

ARRETE

Article 1 – Monsieur et Madame FAFIN Frédéric sont autorisés à stationner un tracteur attelé une remorque devant le 19 village de Cosqueville 50330 VICQ SUR MER le samedi 4 février 2023 de 10h00 à 18h00.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de Monsieur et Madame FAFIN Frédéric.

Article 3 – Monsieur et Madame FAFIN Frédéric et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 30 janvier 2023

Le Maire,
Richard LETERRIER

